

## Inventaire des médicaments vétérinaires

Selon l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), la remise de médicaments vétérinaires pour constitution de stock n'est possible qu'avec une convention MédVé entre le vétérinaire et le détenteur des animaux. Utiliser des inventaires séparés par espèce animale. Le document doit être conservé pendant 3 ans. De plus, une indication d'utilisation sur l'exploitation doit correspondre à chaque médicament.

Année	N° BDTA/ N° de l'exploitation	Nom et adresse de l'exploitation	
		[ ]	[ ]
Espèce animale			

Cachet BDTA ou vignette du label ( facultatif )

Cet inventaire des médicaments vétérinaires est reconnu entre autres par: OMédV, AQ Lait, AQ-Viande Suisse, IP-SUISSE, TerraSuisse, Coop Naturafarm, Vache Mère Suisse, Agri Natura



Kindergesundheitsdienst RGD  
Gesamt Sanitär Poulin



**Schweizerische Gesellschaft für Tierärztl. Parasitenforschung**



## Inventaire des médicaments vétérinaires (suite)